

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004
modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique

NOR : ETSP1033723A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 5126-4 ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique ;
Vu l'avis du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé en date du 21 décembre 2010,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe à l'arrêté du 17 décembre 2004 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :
Au « 6. Autres médicaments », la spécialité suivante est ajoutée :

DÉNOMINATION DE SPÉCIALITÉ (code identifiant de spécialité)	TITULAIRE	EXPLOITANT	CODE UCD	LIBELLÉ UCD
VPRIV 400 unités poudre pour solution pour perfusion 6 536 958 2	SHIRE Pharmaceuticals Ireland Limited	SHIRE France	9355035	VPRIV 400 U PERF FL

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*La chargée de mission
auprès de la sous-directrice
de la politique des pratiques
et des produits de santé,*
C. CHOMA